

EN DIRECT De la Chambre

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne - Septembre 2017- N°63

ÉDITORIAL SERGE BOUSQUET-CASSAGNE, président



Gaspillages

En cette fin de saison, là où nos anciens prenaient soin de mettre à l'abri la moindre grenaille de pommes de terre (pour les cochons), où chaque prune d'Ente tombée au sol était précieusement ramassée et séchée (l'or noir), où chaque animal de la ferme avait une grande utilité, même blessé, abattu, dépecé sur place, et s'il n'était pas fiévreux, découpé pour le congélateur familial...

Et bien en cette fin de saison :

Je m'interroge quand au printemps j'ai vu tant et tant de canards sains brûlés à la Ferso.

Je m'interroge quand dans les vergers de pruniers, le sol est bleu de prunes.

Quand la Ferso encore, vient ramasser des animaux dans les fermes que l'on aurait pu soigner et consommer.

Quand à l'Abattoir on met à la poubelle des bestiaux sains pour défaut de bouclage !

Je m'interroge quand à la cantine, la moitié du repas est jeté (même pas aux poules, il n'y en a plus).

Je m'interroge de l'utilité de l'omelette géante de cet été (œufs au fipronil).

Je m'interroge sur le devenir d'un pays où les uns (nous), taillables et corvéables à merci, vivant dangereusement pour cueillir des melons qui finiront à la benne de la station de la coop, ont encore la foi de nourrir les autres (eux), même pas reconnaissants, n'accordant aucune valeur aux fruits de notre travail, affolés tant ils ont peur de tout.

Ce monde sans valeur, n'est pas le mien, ni le vôtre, cela fait pitié d'y participer, de l'entretenir. J'ai dans la bouche ce goût amer d'un cycle non achevé.

«Ce monde sans valeur, n'est pas le mien, ni le vôtre...»



Thierry Mailles, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot vient de partir vers les Hauts-de-France. Discret, limite taiseux, mais efficace, il nous aura beaucoup aidés à la reprise de l'Abattoir de Villeneuve, et se sera bien investi sur tous les dossiers agricoles de la circonscription.

Rien de plus normal me direz-vous ! D'autres auparavant ne l'ont pas fait !

Bon vent du Nord M. Le Préfet.

LE POINT

Lac de caussade : sur les rails !

L'épilogue est proche pour les agriculteurs du bassin du Tolzac !

Les travaux du lac de Caussade seront bien engagés en 2018 après un intense parcours administratif. La Chambre d'agriculture, qui a relancé le projet en dormance depuis 30 ans, a acquis depuis 2016 le foncier afin d'éviter tout blocage de dernière minute. Le SDCI, porteur du projet pour le compte de l'ASA des Coteaux du Tolzac, a élaboré avec le concours de deux bureaux d'étude et celui de la Chambre, le dossier d'autorisation déposé début juin à la DDT.

Depuis, l'ensemble de l'équipe travaille sur les compléments demandés par l'État.

L'objectif est clair : lancer l'enquête publique en novembre avant la délivrance de l'autorisation en début d'année 2018. L'ouvrage sera aménagé en suivant. Le lac bénéficiera à plus de vingt entreprises agricoles et également au milieu aquatique, pêcheurs et promeneurs ... Tout ce qui fait la vie d'un territoire !

Contact Cellule hydraulique de la Chambre d'agriculture au 05 53 77 83 09 - Christophe Pineda, référent au 06 72 04 06 04 ; mail : christophe.pineda@ca47.fr

Loin de satisfaire la profession agricole, pour rappel la Coordination Rurale 47 soutenue par la Chambre d'agriculture avait déposé un recours au tribunal administratif, le nouveau zonage 2015 qui s'est ajouté au précédent est maintenant pourvu d'un programme d'actions qui s'applique malheureusement pour la campagne à venir.

La réglementation inhérente à ce classement s'appuie sur huit mesures qui sont détaillées dans un document de synthèse de quatre pages publié par les services de l'administration (DREAL et DDT) que vous pouvez télécharger sur notre site Internet www.ca47.fr

Afin de vous expliquer au mieux les obligations et adaptations nécessaires, nous mettons en place des sessions de formation d'une journée dont les premières sont spécifiquement adaptées aux éleveurs puisqu'il leur sera possible de faire un point sur leur capacité de stoc-

kage des effluents à l'issue de la journée. Ces propositions viennent relayer les courriers que les éleveurs de la zone concernée ont reçus cet été de la part de la DDT pour les délais de mises aux normes. Nous programmerons aussi des journées à destination d'un public plus large (céréaliers, arboriculteurs...) avec notamment les incidences sur la mise en œuvre des Plans Prévisionnels de Fumure et les couvertures de sols en hiver (couverts végétaux).

Pour plus d'informations :
Contactez Emmanuel Maupas au 06 08 22 99 25

Appel à projet national «Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude». L'ADEME lance un appel à projet pour la réalisation d'installations solaires thermiques afin de produire de l'eau chaude sanitaire ou pour alimenter un réseau de chauffage. Sont éligibles : - Les installations à partir de 300 m² de capteurs pour l'eau chaude sanitaire. - Les installations à partir de 500 m² de capteurs pour les installations couplées à un réseau de chauffage avec stockage tampon. Pour plus d'informations :
Contactez Julie BODEAU au 06 48 50 09 68.

HAIES

«Plantez des haies avec le programme l'Arbre dans le Paysage Rural en Lot-et-Garonne !» Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne renouvelle pour 2018 son programme d'aide à la plantation de haies en milieu rural. Ce dispositif, qui existe depuis 1995, permet de financer à hauteur de 2.80 €/plant (hors bonus éventuel) la reconstitution du maillage bocager lot-et-garonnais ainsi qu'un appui technique. Afin de constituer votre dossier le plus tôt possible contactez dès à présent Sylvie RABOT-VACCARI au 06 48 50 03 77.

SOLAIRE

Vous avez besoin d'un bâtiment agricole et vous souhaitez en réduire le coût ? Pensez au photovoltaïque. Notre conseiller est là pour vous apporter un regard objectif. La Chambre regroupe les projets pour en réduire le coût auprès des fournisseurs. Nous vous accompagnons dans les différentes étapes de votre projet, de la réflexion à la mise en service de la centrale. Des réunions d'informations auront lieu cet hiver. Contactez Julie BODEAU au 06 48 50 09 68 ou 05 53 77 83 10.

FORMATION

Maîtriser les fondamentaux d'Internet, le 20 novembre à Agen. Découvrez le fonctionnement du web pour effectuer des recherches, utiliser les sites de l'Administration. OBJECTIFS : Acquérir les compétences nécessaires à son utilisation. Inscriptions au Centre de l'Emploi et de la Formation Tel : 05 53 77 83 50.

CHASSE

DEVENEZ PIÉGEUR
Capture et régulation de la faune exogène invasive et des animaux sauvages occasionnant des dégâts. 2 et 3 octobre 2017

Ceux qui souhaitent s'adonner au piégeage des animaux classés nuisibles doivent être agréés par le préfet du département où ils sont domiciliés. Pour cela, il importe de suivre une formation rapide mais obligatoire. En collaboration avec la fédération de chasse 47, nous vous proposons une formation. Durée : 2 jours - 16 h ; Gratuit
Lieu : Fédération Départementale de la Chasse 47 «Bédouret» 47 700 Fargues-sur-Ourbise.
Inscriptions au Centre de l'Emploi et de la Formation Tel : 05 53 77 83 50
formation@ca47.fr

DATES FORMATIONS ÉLEVEURS

- 28 sept à Agen
- 29 sept à Ste-Livrade
- 24 octobre à Ste-Livrade
- 25 octobre à Ste-Livrade

Formations dispensées avec Pré-Dexel

DATES FORMATIONS AUTRES AGRICULTEURS

- 17 novembre à Agen
- 21 novembre à Seyches
- 24 novembre à Ste-Livrade

Pour l'ensemble de ces formations, merci de vous inscrire auprès du Centre de l'Emploi et de la Formation au 05 53 77 83 50

COURS D'EAU/ FOSSÉS

Une carte départementale des cours d'eau est consultable en ligne.

La Préfecture de Lot-et-Garonne et la DDT ont mis en place un site Internet dédié pour visualiser cours d'eau ou fossés : cette carte départementale est accessible sur www.lot-et-garonne.gouv.fr/classification-des-cours-d-eau-et-entretien-a3666.html.

Elle vous permet de zoomer à l'échelle de votre exploitation pour les identifier. Cette carte sera mise à jour une fois par an avant la PAC : les cours d'eau sont représentés par un trait bleu, les fossés par un trait vert et les indéterminés par un trait marron. Les bandes enherbées et les zones de non traitement phytosanitaire sont à respecter sur le linéaire classé «cours d'eau». Pour notre département, il reste encore des linéaires classés «indéterminés». Pour cela, la DDT avec

l'Onema, la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles organisent des visites régulièrement pour déterminer le linéaire soit en cours d'eau, soit en fossé en observant la présence des trois critères cumulatifs : lit naturel à l'origine, alimentation par une source et débit suffisant une majeure partie de l'année.

Pour toutes questions, en cas de projet de lac ou d'entretien d'un linéaire, ou si vous n'êtes pas d'accord avec un classement cours d'eau, n'hésitez pas à contacter nos conseillers hydrauliques.

CONTACTS CELLULE HYDRAULIQUE au 05 53 77 83 09

Christophe Pineda référent au 06 72 04 06 04 ;
mail : christophe.pineda@ca47.fr

Julie Bodeau au 06 48 50 09 68 ; mail : julie.bodeau@ca47.fr

Ouafa Yebba au 06 08 63 40 35; mail : ouafa.yebba@ca47.fr

De nouvelles règles pour les SIE en 2018

Le parlement européen a adopté le 14 juin dernier le règlement concernant les modifications relatives au paiement vert.

Les nouvelles règles du paiement vert, qui représente une part importante des aides découplées, seront obligatoires pour 2018.

Elles concernent essentiellement les SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) et notamment l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur plusieurs SIE :

- Terres en jachères,
- bandes de terres admissibles bordant des forêts utilisées pour la production,
- surfaces portant des cultures dérochées ou à couverture végétale,
- surfaces portant des plantes fixant l'azote.

Ces deux derniers points sont particulièrement préoccupants pour de nombreux agriculteurs qui devront soit modifier leurs pratiques, soit constituer leurs SIE avec d'autres éléments. Un hectare de soja ou de luzerne pourra par exemple être remplacé par 0,7 Ha de jachère ou par 778 m de bordure de champ ou

encore par 737 m de fossés ou 700 m de haies.

A noter que les couverts inter cultures devront être détruits mécaniquement et rester en place sur une période d'au moins 8 semaines. Ces nouvelles obligations concernent les couverts ou cultures dérochées qui seront implantées à l'automne 2018.

Cependant quelques évolutions positives : une meilleure prise en compte dans les SIE des fossés (10 ares tous les 100 m au lieu de 6 ares), des mares jusqu'à 30 ares au lieu de 10 ares et l'éligibilité des mélanges de légumineuses prédominantes avec d'autres cultures, alors que seules les légumineuses pures pouvaient servir de SIE jusqu'à présent.

Le passage à 7 % de SIE un temps envisagé pour 2018 n'est pas confirmé. Le taux de SIE obligatoire demeure donc à 5 % de la surface arable.

Contact : François GAZENGEL 06 48 16 64 90
francois.gazengel@ca47.fr

ATTENTION ATR PAC 2017

Pensez à demander l'avance sur trésorerie (ATR) pour 2017 en vous connectant sur Télépac avec vos identifiants. A réaliser avant le 15 octobre. La Chambre d'agriculture a fait la demande d'ATR pour les agriculteurs ayant réalisé les dossiers PAC 2017 avec elle.

Portefeuille DPB 2015

La DDT a adressé début juillet le portefeuille DPB 2015.

Rappelons qu'il ne s'agit là que de la partie des paiements découplés représentée par les Droits à Paiement de Base, les autres paiements étant complémentaires et non systématiques (paiement vert, paiement redistributif, paiement JA). Ce portefeuille de droits mentionne également le chemin de convergence des DPB c'est à dire l'évolution prévisionnelle de leur valeur de 2015 à 2019.

Cependant, les valeurs à partir de 2016 doivent être réduites afin de

tenir compte de l'augmentation du paiement redistributif qui est passé de 25 à 49,60 €/ha de 2015 à 2016. Ce rachat de 10,309 % complété par une retenue de 0,6285 % afin d'abonder la réserve 2016 pour les programmes obligatoires (JA, nouveaux installés) serait appliqué également aux valeurs DPB pour le reste de la période, ceci sans présager d'autres évolutions susceptibles d'intervenir d'ici 2019.

Contact : François GAZENGEL 06 48 16 64 90
francois.gazengel@ca47.fr

Fruits, légumes & maraîchage en Nouvelle-Aquitaine

2017 PERIFEL LE RENDEZ-VOUS DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES



LES SOLUTIONS INNOVANTES POUR VOS PRODUCTIONS
(techniques, financements, matériels...)

La 5^{ème} édition de Périfel se tiendra jeudi 5 octobre à Maison Jeannette, à Douville (24) sur le thème «Les solutions innovantes pour vos productions (techniques, financements, matériels...)».

L'ensemble des acteurs des filières fruits et légumes de Nouvelle-Aquitaine sont invités à venir échanger sur leurs pratiques et rencontrer les exposants dans les services et fournitures aux filières.

AU PROGRAMME :

Des exposants de matériels, fournitures et services aux filières : Machinisme, Irrigation et agrométéorologie. Création variétale fraise et framboise. Plants et matériels spécialisés. Des conférences techniques, démonstrations et animations : drone, RAFU, ruches mellifères...

Contact PERIFEL

Tél : 05 53 80 39 33

E-mail : contact.perifel@gmail.com

EMPLOI

Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, Syngenta a signé une convention de revitalisation du territoire avec l'Etat pour compenser les pertes occasionnées par son plan de licenciement. Ainsi une enveloppe de 50 000 € va être allouée pour aider à la création d'emplois pour les TPE/PME des secteurs concernés : services, industries, agriculture, artisans, commerces sur l'Albret.

Pour chaque emploi créé (min CDD d'1 an ou CDI) = 2 000 € reçus.

La convention est consultable sur notre site Internet www.ca47.fr

Pour déposer une demande ou pour toutes questions, contactez :

Valérie CHAUVEAU

Conseillère agricole - secteur Albret

Tél : 06 48 50 16 66 - valerie.chauveau@ca47.fr

Depuis mars 2017 les montants et les modalités de calcul de la DJA ont changé. Cette nouvelle dotation est revalorisée pour compenser la disparition des prêts bonifiés JA.

Les prêts bonifiés JA ont disparu : la lourdeur administrative du dispositif alliée aux taux d'intérêt du marché faibles ont signé leur arrêt de mort. Ils ont été remplacés par une bonification spécifique de la DJA selon les montants prévus d'investissements et de reprise des projets.

Cette DJA a dû être harmonisée au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, impliquant des changements mineurs dans son mode de calcul.

Le calcul des montants de la DJA est désormais le suivant :

Montant de base de la DJA :

- 11 000 € en zone de plaine.
- 14 000 € en zone défavorisée.

En plus de ce montant de base, la DJA peut être augmentée en fonction d'un certain nombre de critères (qui peuvent être cumulés) :

- + 20 % pour les installations hors du cadre familial.
- + 25 % pour la création de Valeur Ajoutée /Emploi (critère lié à la création d'emploi, ou à la vente directe, transformation, investissement en Cuma ou copropriété, production sous SOQ).
- + 15 % Agro-écologie (bio ou certification environnementale de niveau 2).

Coûts de reprise et de modernisation importants :

- Si le montant de la reprise et des investissements sur 4 ans se situe entre 100 000 € et 250 000 € : + 9 000 € de DJA.
- Si montant supérieur à 250 000 € : + 13 000 € de DJA.

Attention, la prise en compte des investissements fonciers est plafonnée à 50 000 €.



Pour tous renseignements liés à la DJA, ainsi qu'aux autres dispositifs d'aide à l'installation vous pouvez contacter le Point Accueil Installation au 05 53 77 83 60.

GRIPPE AVIAIRE

Au 1^{er} septembre 2017, l'arrêté du 10 juillet modifiant celui du 8 février relatif aux règles de biosécurité entre en application. Vous pouvez prendre connaissance des 12 points importants à retenir sur le site Internet www.ca47.fr. Des formations sont assurées. La prochaine est programmée au 19 octobre. Pour s'inscrire, appelez le Centre de l'Emploi et de Formation au 05 53 77 83 50. Le paiement du solde de l'épisode H5N1 et l'avance des 50 % de la crise 2017 sur H5N8 sont réglés. [Contact : Tiffany Massalve au 05 53 77 83 28 - 06 45 82 45 30.](mailto:Tiffany.Massalve@ca47.fr)

RÉSEAU DÉPHY

Nouveaux systèmes de protection des vergers

Le réseau DEPHY Ferme Pommes Prunes 47 accompagné par la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne est allé visiter l'installation PULVEFIX en fonctionnement depuis cette campagne à la station d'expérimentation du Cefel à Montauban au mois de juillet dernier. Partant du constat que les pulvérisateurs à jet porté utilisés en arbo sont générateurs de dérive et de bruit, l'installation PULVEFIX repose sur l'utilisation d'un réseau fixe d'irrigation placé sur la canopée pour réaliser les interventions phytosanitaires.

L'innovation réside dans le fait que la bouillie phytosanitaire est poussée dans les tubes et distribuée avec de l'air comprimé, ce qui réduit considérablement les volumes morts et le temps de pulvérisation (une dizaine de seconde pour un traitement). Les résultats de cette campagne montrent une bonne efficacité de ce mode de traitement contre les principaux bio-agresseurs du pommier (tavelure, pucerons cendrés, carpocapse). A noter, un manque d'efficacité sur oïdium. Les expérimentations se poursuivent pour conforter ces résultats. Le projet prévoit, une fois le prototype éprouvé en station d'expérimentation, de le transposer en situation « réelle » à savoir en verger de production de plusieurs hectares.



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

ÉCOPHYTO
DEPHY

Contact animateur
Déphy Ferme Arboriculture :
Nathalie Rivière 06 08 62 64 76

MES PARCELLES



Régis Coll-Launaire est le nouveau référent départemental de l'outil de suivi parcellaire

Mes P@rnelles. Il vous invite à venir découvrir le logiciel lors de nos traditionnelles réunions de démonstrations les :

- 14 novembre à Agen à 14 h
- 21 novembre à Sainte-Livrade-sur-Lot à 14 h
- 28 novembre à Escassefort (mairie) à 14 h

Inscriptions auprès Nelly Bellod au 05 53 77 83 09
Contact : Régis Coll - Launaire au 05 53 77 83 06 ou 06 71 42 07 82 - mail : regis.coll-launaire@ca47.fr

ABATTOIR

La Chambre d'agriculture a repris le dernier abattoir du département pour garantir aux éleveurs et bouchers locaux la proximité et limiter les coûts d'approche et de livraison pour les usagers. Nous garantissons une prestation de qualité respectant les préconisations sur la traçabilité, la qualité sanitaire des carcasses, le mode d'abattage souhaité par l'usager à des tarifs très compétitifs. Jouons tous la carte du local !
Contact : L'Abattoir 47 Tél : 05 53 40 24 99
Port : Jean-Michel Bernet, Directeur 06 89 49 43 43

INFO SOCIÉTÉ

Depuis le 1^{er} août, afin de lutter contre le blanchiment d'argent, tous les associés de sociétés qu'ils soient exploitants ou non doivent être déclarés au Greffe du Tribunal de Commerce. Afin de régulariser les données existantes, le greffe va vous envoyer des documents à compléter et à leur retourner directement. Si vous avez des questions contacter votre juriste ou votre comptable.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'édition 2018 du Lot-et-Garonne de Ferme en Ferme® sont ouvertes. Participez au plus grand événement agricole du département et communiquez ainsi sur votre métier et vos valeurs ! N'hésitez à pas contacter Valérie CHAUCHEAU au 06 48 50 16 66 - 05 53 77 83 08, par mail à valerie.chauveau@ca47.fr

ÉCOUTE

Vous rencontrez des difficultés sur votre exploitation, vous souhaitez faire un point, contactez-nous : Lucas LEBUR au 05 53 77 84 29 - 06 77 73 36 26.

La Lette En Direct de la Chambre est éditée par la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.
Directeur de Publication : Serge Bousquet-Cassagne, Président
Rédaction et PAO : F. Marcati - Crédits photo : CDA47
Date de fin d'écriture : 07-09-2017
Impression : CDA47 - N°63-2017